

Etaient présents :

- le directeur : Thierry Martin
- le Maire : M. Vincent
- l'adjointe du Conseil municipal chargée des affaires scolaires : Mme Cogné
- les enseignants : Isabelle Cariou, Dominique Jeannes, Tifenn Leprince, Mireille Vincent, Christel Pasquier
- les représentants des parents d'élèves : Mme Beaunée, M. Bru, Mme Bodrefaux, M. Defois, Mme Lelaure, Mme Perray
- les ATSEM : Sylvie Coutand, Frédérique Martineau, Marion Pineau
- la D.D.E.N. : Mme Minot

Excusés :

- l'I.E.N. : M. Huchet

absents : Mme Babonneau, Mme Emeriau

Ordre du jour :

- Résultats des élections
- Composition et attributions du Conseil d'Ecole
- Effectifs – prévisions
- Règlement intérieur
- Ecole neuve
- Questions diverses

Distribution d'une brochure présentant le rôle des DDEN

Résultats des élections :

156 inscrits (pour 78 familles), 87 votants, 13 bulletins blancs ou nuls
soit une participation de 55,77% (57% l'an dernier) ; peu pour une petite école et compte tenu des facilités de vote (par correspondance)

5 sièges étaient à pourvoir ; 8 candidats se sont présentés et ont été élus

Composition du conseil d'école

- le directeur (président) et tous les maîtres de l'école (y compris les remplaçants en fonction dans l'école au moment du conseil) plus un des maîtres du réseau d'aides spécialisées choisi par le conseil des maîtres :

- les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- le maire (ou son représentant) et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires ;
- le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN).

L'inspecteur de la circonscription (IEN), membre de droit, peut assister aux réunions.

Peuvent assister, sans voix délibératives, pour les affaires les concernant :

- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées,
- agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM),
- médecin scolaire,
- infirmiers scolaires,
- assistants sociaux,
- autres personnels intervenant dans l'école (intervenants extérieurs, personnes chargées de l'enseignement des langues, représentants des activités péri-scolaires pour leurs actions en relation avec la vie de l'école, aides-éducateurs, assistants d'éducation).

Le conseil est constitué pour un an et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Attributions et compétences du conseil d'école:

Conseil d'école réuni par le directeur ou lorsque les 2/3 des membres en font la demande

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école ;
- adopte le projet d'école ;
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire soumis à l'inspecteur d'académie ;
- donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école.

Il est expressément consulté sur :

- les activités pédagogiques, culturelles, sportives... en relation avec les programmes nationaux ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- la restauration scolaire ;

- l'hygiène scolaire ;
- la protection et la sécurité des enfants ;
- les conditions de scolarisation des enfants porteurs de handicap ;
- les activités péri-scolaires.

Le conseil d'école est consulté par le maire pour l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école ; il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Certains points relevant de la compétence du conseil des maîtres ne donnent lieu qu'à une information au sein du conseil d'école, il s'agit de :

- la composition des classes, les prévisions d'effectifs,
- l'organisation des aides spécialisées,
- les principes de choix des manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers,
- les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves.

Lors de sa première réunion, le conseil d'école examine les conditions d'organisation du dialogue avec les parents. Le conseil d'école peut prévoir toutes actions supplémentaires pour tenir compte des spécificités locales et des orientations du projet d'école.

Effectifs – prévisions :

119 élèves inscrits à la rentrée (116 à la rentrée dernière)

PS-MS : 27

MS-GS : 22

CP : 20

CE : 20

CM : 30

Les effectifs sont en légère augmentation et de plus en plus fluctuants (déménagements), nous constatons aussi beaucoup d'arrivées de dernière minute (jusqu'à la veille)...

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine sont attendues par l'IA pour le 16 novembre

La question se pose de savoir si la mise en place de la commune nouvelle va nous ramener des élèves ?

Monsieur le Maire nous informe de l'instauration par la commune nouvelle d'une carte scolaire :

Saint Rémy serait rattaché à Montrevault. Néanmoins, certains élèves viennent déjà chez nous. M Martin précise que les fratries ne pourront pas être séparées. Aussi, les demandes d'inscription pour des élèves ayant un frère ou une sœur dans l'école ne pourront être refusées.

Pourquoi ne pas sectoriser Saint Rémy ? Une partie de la commune allant sur Montrevault et l'autre sur le Fuilet.

Transport scolaire

Des parents d'élèves ont fait une demande l'an dernier. Le conseil départemental, dont c'est la compétence, a refusé.

Compte tenu de la mise en place de la commune nouvelle, ne serait-ce pas à elle de prendre en charge la demande auprès du conseil départemental ?

La commune travaille déjà avec le département et plus tard avec la région (à qui sera transférée la charge) pour organiser les transports.

Inquiétude des enseignants et des parents : les démarches seront-elles assez avancées pour que le transport soit mis en place pour la rentrée prochaine ? Monsieur le Maire assure que cela ne posera pas de problème.

Commune nouvelle

La compétence scolaire sera, dans l'avenir, dédiée à la commune nouvelle (financements)

Il y aura toujours des élus de chaque commune déléguée aux Conseils d'école.

Quant est-il pour la gestion des personnels ? Il n'y aura aucune conséquence si ce n'est en cas d'absence des personnels qui pourront être remplacés...

Toutes les dépenses (cantine, péri, centre de loisirs) apparaîtront sur la même facture. Il n'y aura plus de tarifs hors communes et on devrait aller vers une harmonisation des tarifs.

Une commission scolaire sera mise en place dans cette commune nouvelle.

Règlement intérieur :

En raison de la mise en place des rythmes, les horaires de l'école sont modifiés en fonction des jours de la semaine. Voir document annexé

Un réflexion est lancée pour y intégrer la charte de la laïcité.

Activités pédagogiques :

La classe de découverte prévue à Paris a été refusée par le Dasen

Exigences 1 : pas de transport collectif (métro, bus) dans Paris

Exigence 2 : pas de déambulation sur Paris (pas de déplacement à pied d'un lieu à l'autre)

Le projet, suite aux modifications apportées a été accepté, puis, finalement, il y a eu refus du Dasen du Maine et Loire car il ne voulait pas d'hébergement des élèves sur Paris intramuros

Les classes cherchent une solution de repli : problème : les réservations se font généralement longtemps à l'avance

Le budget sera certainement supérieur au budget initial (les Dden du Val de Marne n'ont pas un budget extensible, l'association de parents n'est pas au mieux)

Scènes de pays pour toutes les classes (spectacles de qualité)

Travaux avec la bibliothèque intercommunale

Maison du potier

Moulin de l'Épinay

Ecole neuve :

Appel d'offre lancé

Plis ouverts, à l'étude jusqu'à fin novembre

Les marchés seront attribués début décembre et les travaux devraient commencer en janvier. Tous les marchés sont pourvus. Un lot est un peu cher.

Le calendrier a été revu et sera transmis dès que possible (il est à la signature)

Attention, il faut, avant le déménagement en cours de travaux, que les extérieurs soient faits (cour de l'école)

La dotation de l'état a été supérieure à ce qui était prévu initialement. Est-ce que des changements ont été effectués suite à ce surplus ? → Pour les circulations autour de la Mairie

Quant est-il du chauffage, des revêtements ? On ne sait pas. C'est l'adjoint aux bâtiments qui s'en occupe.

La commission qui devait suivre le dossier s'est très peu réunie, elle le sera pour répondre aux interrogations des parents et des enseignants.

Les toilettes des maternelles devaient être déménagées pendant les vacances de la Toussaint. Ce n'est plus urgent. Ce sera fait pendant les travaux de terrassement mais le plus tard possible.

La demande est faite que les engins de chantier ne circulent pas aux heures d'entrée et de sortie devant l'école. M le Maire assure qu'une commission de sécurité gère ce genre de choses.

Sur les bâtiments publics financés par la Région ou le Département il existe le 1% artistique permettant d'intégrer une œuvre d'art à la construction. En milieu rural, où nous sommes loin de la culture, ne serait-il pas intéressant d'y réfléchir ?

Le choix de l'oeuvre est un choix d'une commission de la Drac.

La mairie se renseigne.

Questions diverses :

-Le contrat de Marion arrivera à son terme à la fin de l'année scolaire, qu'en est-il de son poste, de son devenir, Le directeur très satisfait du travail et de l'implication de Marion souhaite une pérennisation de son contrat.

Au mois de mars, il faudra que la commune prenne une décision de principe à son sujet. Le seul point qui pourrait lui être défavorable serait qu'une autre atsem soit disponible dans une autre commune. Il faudra que Marion prenne rdv avec Mme Cogné fin mars.

-Demande de prise en charge de séances de natation

La natation est toujours au programme et il n'y a toujours pas de piscine de secteur. La piscine d'Ancenis nous propose des créneaux.

270euros pour 50 enfants et 130 de transport soit 400 euros par séance.

5séances 2000euros

Le sujet a déjà évoqué au conseil municipal, des demandes de devis sont en cours. Si la décision est favorable dans le conseil du Fuilet, le budget futur dépendant de la commune nouvelle, il faudra qu'elle donne son accord.

Pourquoi ne pas utiliser la piscine des gîtes aménagée avec des vestiaires.

-Problème de frelons asiatiques entre l'école et la cantine. Le nid n'a pu être localisé. Il peut s'installer dans un rayon de 500m (1km). Le problème qui se pose à l'école est que les trajets sont beaucoup plus dangereux (proximité de la route) et beaucoup plus long.

Le nid a peut-être été trouvé à côté de l'église. Le butinage des frelons se fait sur une plante bien spécifique (à baies roses). Cette plante ne devrait-elle pas être arrachée ?

-Les toilettes adultes sont désormais dans la cour. Il y a été installé un radiateur électrique. Les conditions ne sont pas du tout satisfaisantes. La demande de remettre des toilettes dans la partie classes comme cela avait été prévu est refaite.

-Invitation pour les cérémonies du 11 novembre

Il a été demandé aux enseignants de diffuser aux enfants de CM un courrier du Maire les invitant à l'église du Fuiet. Pour des raisons de laïcité et de respect des valeurs de la République les enseignants ont décidés de ne pas diffuser ce courrier.

Le courrier sera refait.

-Péri-scolaire

Courrier concernant la facturation des heures prévues et pas heures effectives. Les parents ne sont pas toujours maîtres de leurs horaires. La mairie répond que ce n'est pas gérable autrement en raison des normes de personnels et du respect de ces personnels.

Séance levée à 22h15